



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/144
2 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Quatorzième session
Genève, 29 mai 2007

**RAPPORT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIÈME SESSION**

Résumé analytique

Le Comité:

- A pris note des documents ci-après de catégorie I établis par le secrétariat et décidé de les transmettre, par l'intermédiaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»; i) Des intentions aux actes: éliminer les blocages. L'application des politiques de l'environnement: principaux problèmes mis en évidence par le programme de la CEE pour l'étude de la performance environnementale; ii) Application des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement et Politiques de l'environnement; iii) Compétitivité internationale à l'heure de la mondialisation: défis pour les pays à faible revenu de la région de la CEE; et iv) Faire de la surveillance et de l'évaluation des instruments efficaces pour les politiques de l'environnement;
- A approuvé les recommandations adressées aux gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs, de même que les directives sur le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises des pays d'EOCAC;

- A dressé le bilan de la performance environnementale du Monténégro et de la Serbie, et adopté les recommandations correspondantes, et a accueilli avec satisfaction le lancement de la deuxième étude du Kazakhstan, qui commencera en 2007, et de celle du Kirghizistan en 2008;
- A pris note du fait que la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-deuxième session en avril 2007 a convenu d'organiser un forum sur l'application des objectifs du développement durable au niveau régional les 28 et 29 janvier 2008 consacré à l'agriculture, au développement rural, aux sols, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique; et a approuvé le mandat du Comité;
- A chargé son bureau d'examiner, aux fins d'approbation à sa prochaine réunion en janvier 2008, une réalisation escomptée assortie d'indicateurs de succès et de méthodes d'évaluation pour chaque module d'activités;
- A pris note des informations concernant les ressources ordinaires et extrabudgétaires pour toutes les activités liées à l'environnement, et a approuvé les critères mis à jour pour l'attribution d'une aide financière.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 – 4	4
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5	4
II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION QUI INTÉRESSENT LE COMITÉ	6 – 10	4
A. Décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session	6 – 9	4
B. Contribution apportée par la CEE au quinzième Forum économique et environnemental de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.....	10	5
III. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE	11 – 12	5
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008.....	13 – 31	6
A. Études de performance environnementale.....	14 – 20	6
B. Contribution du Comité à la Conférence «Un environnement pour l'Europe».....	21 – 24	7
C. Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.....	25	8
D. Partenariat pour l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale.....	26	8
E. Initiative sur l'environnement et la sécurité	27	8
F. Autres activités intersectorielles.....	28 – 31	9
V. QUESTIONS DIVERSES	32	10
VI. ÉLECTION DU BUREAU DE LA QUINZIÈME SESSION ET CLÔTURE DE LA QUATORZIÈME SESSION.....	33 – 34	10
<u>Annexes</u>		
I. Mandat du Comité des politiques de l'environnement		11
II. Critères d'attribution d'une aide financière		13

Introduction

1. Le Comité des politiques de l'environnement a tenu sa quatorzième session à Genève le 29 mai 2007. M. Zaal Lomtadze (Géorgie) a présidé les travaux.
2. Ont participé à la session des représentants des 38 pays membres de la CEE ci-après: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Y ont également pris part des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).
4. Les centres régionaux pour l'environnement et les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentés: Bureau européen de l'environnement et ECO FORUM européen, Centres régionaux pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (CRE) et de l'Asie centrale (CAREC), Jeunesse et environnement Europe, ainsi que CINTECH, Ltd. et la société russe «Mezregionteploenergo» JSC.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Comité a adopté l'ordre du jour de sa quatorzième session, y compris le nouveau point II b) sur la contribution apportée par la CEE au quinzième Forum économique et environnemental de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

II. QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION QUI INTÉRESSENT LE COMITÉ

A. Décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session

6. M. Patrice Robineau, Conseiller principal auprès du Secrétaire exécutif de la CEE, a rendu compte aux membres du Comité des travaux de la soixantième session anniversaire de la Commission qui s'est tenue en avril 2007. Il a indiqué que la réforme de la CEE suivait son cours et que la Commission avait approuvé le mandat du Comité (voir annexe I). Elle avait convenu d'organiser, les 28 et 29 janvier 2008, le troisième Forum de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable, et avait exhorté les États membres à contribuer financièrement à l'organisation de cette réunion, ainsi qu'à financer les frais de voyage et d'hébergement des délégations ayant droit à une aide financière.
7. Il a annoncé au Comité que la Commission avait demandé aux comités sectoriels de procéder à des évaluations biennales des résultats de leurs sous-programmes.
8. Le Comité a chargé son bureau d'examiner, aux fins d'approbation à sa prochaine réunion en janvier 2008, une réalisation escomptée assortie d'indicateurs de succès et de méthodes d'évaluation pour chaque module d'activités.

9. M. Robineau a insisté sur l'importance des activités intersectorielles telles que le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE) et de la demande de la Commission tendant à ce qu'un nouvel élan soit donné aux questions transversales, faisant observer que la CEE disposait de compétences dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des transports, et qu'elle devait tirer parti des synergies entre ces secteurs.

B. Contribution apportée par la CEE au quinzième Forum économique et environnemental de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

10. Le Comité a pris note du rapport établi par la CEE à l'intention du quinzième Forum économique et environnemental de l'OSCE (Prague, 21 et 22 mai 2007) au sujet de la mise en œuvre par l'OSCE de ses engagements relatifs à l'environnement. Ce rapport est le fruit d'un travail d'équipe mené au sein du secrétariat et met en lumière trois domaines: le renforcement de la gouvernance de l'environnement, la surveillance de l'environnement et l'éducation en vue du développement durable. Il contient des recommandations et des conclusions au sujet de la coopération future avec l'OSCE, et notamment des propositions portant sur des projets concrets. On a exprimé la crainte que l'OSCE n'élabore une stratégie environnementale faisant double emploi avec le programme environnemental de la CEE. Les membres du Comité ont été engagés à consulter à ce sujet les ambassadeurs de leurs pays respectifs auprès de l'OSCE.

III. DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION DE LA CEE

11. Le Comité a pris note des résultats de la quinzième session de la Commission du développement durable (New York, mai 2007). L'usage étant d'alterner sessions d'examen et sessions d'élaboration des politiques, la quinzième session était axée sur la pollution atmosphérique, l'atmosphère, les changements climatiques, l'énergie au service du développement durable et le développement industriel. Dans sa contribution, la CEE a mis l'accent sur la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en tant que modèle efficace de coopération multilatérale qui pourrait être utile dans d'autres régions, la libéralisation des marchés de l'énergie dans la région qu'elle dessert et les partenariats public et privé. Seul un résumé du Président a clôturé les travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable.

12. Étant donné que la prochaine session sera consacrée à l'agriculture, au développement rural, aux sols, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique, la CEE demandera principalement à des organisations extérieures (par exemple la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) de fournir des contributions au prochain Forum sur l'application des objectifs du développement durable au niveau régional, elle-même ne disposant pas des connaissances spécialisées suffisantes dans la plupart de ces domaines.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

13. Le Comité a pris note des informations sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires pour toutes les activités liées à l'environnement et a approuvé les critères mis à jour pour l'attribution d'une aide financière (voir annexe II).

A. Études de performance environnementale

Étude de la performance environnementale du Monténégro et de la Serbie

14. M. Adriaan Oudeman (Pays-Bas), rapporteur désigné par le Groupe d'experts des études de performance environnementale (EPE), a présenté une vue d'ensemble des résultats de la deuxième série d'études sur le Monténégro menée par le Groupe d'experts (14 mai 2007). M. Stankovic, Vice-Ministre du tourisme et de l'environnement et chef de la délégation du Monténégro, a présenté ses vues sur la situation dans son pays, ainsi que les progrès réalisés et les mesures prises depuis la mission. Il a souligné la volonté de son pays de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport.

15. Les délégations ont félicité le Monténégro des progrès accomplis, en particulier sur le plan des politiques, des stratégies et de la législation, et l'ont encouragé à s'engager plus avant sur la voie du tourisme durable et à éviter les erreurs commises par d'autres. Le Comité a achevé l'examen collégial en adoptant les recommandations énoncées dans le deuxième rapport d'EPE du Monténégro. Ce rapport est disponible à l'adresse: http://www.unece.org/env/epr/studies/Montenegro_2/welcome.htm.

16. M. Harry Liiv (Estonie), rapporteur désigné par le Groupe d'experts des EPE, a rendu compte dans leurs grandes lignes des débats au sujet du rapport sur la performance environnementale de la Serbie (15 mai 2007), et des recommandations formulées.

17. M. Sasa Dragin, Ministre de la protection de l'environnement et chef de la délégation de la Serbie, a présenté ses vues sur la situation dans son pays, ainsi que les progrès réalisés et les mesures prises depuis la mission. Il a souligné l'importance accordée à la protection de l'environnement et à son intégration dans les politiques sectorielles, ce qui était considéré comme un pas important vers l'adhésion à l'Union européenne (UE). Il a fait observer que les lois sur la protection de l'environnement étaient pleinement conformes à la législation européenne en la matière. Le Comité a achevé l'examen collégial en adoptant les recommandations énoncées dans le deuxième rapport d'EPE de la Serbie.

Informations au sujet d'autres activités menées dans le cadre du programme d'EPE

18. Le Comité a pris note de la publication du deuxième rapport d'EPE de l'Ukraine et il a été informé de la deuxième série d'études dont le Kazakhstan et le Kirghizistan feraient l'objet prochainement. Le Kirghizistan a présenté un rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le premier rapport d'EPE. Les pays qu'il était envisagé d'étudier ensuite dans le cadre de la deuxième série de rapports d'EPE étaient l'Arménie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ouzbékistan.

19. Le Comité a remercié l'Autriche, l'Estonie, la Hongrie, les Pays-Bas et la Suisse de leur soutien financier en 2006, faisant observer que le programme d'EPE nécessiterait un appui supplémentaire en 2008 en raison du coût élevé des prochaines études de performance en Asie centrale. Il a également remercié les pays qui avaient contribué en nature en fournissant les services d'experts internationaux pour les études de 2006, telles l'Allemagne, l'Italie, la République tchèque et la Suisse, ainsi que l'Agence européenne pour l'environnement.

20. Le Comité a rappelé la proposition tendant à ce qu'il consacre davantage de temps à la discussion des examens du Groupe d'experts à sa session annuelle, et a convenu d'examiner ce point à sa prochaine session en avril 2008 sur la base des propositions qui auraient été formulées par le Groupe d'experts et le Bureau.

B. Contribution du Comité à la Conférence «Un environnement pour l'Europe»

21. Compte tenu des modifications demandées par le Comité et le Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires en février 2007, le Comité a pris note des documents révisés de catégorie I et décidé de les soumettre, par l'intermédiaire du Groupe de travail, à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Ces documents sont les suivants: Des intentions aux actes: éliminer les blocages. L'application des politiques de l'environnement: principaux problèmes mis en évidence par le programme de la CEE pour l'étude de la performance environnementale (ECE/CEP/2007/4); Application des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement (ECE/CEP/2007/5); Politiques de l'environnement et Compétitivité internationale à l'heure de la mondialisation: défis pour les pays à faible revenu de la région de la CEE (ECE/CEP/2007/6); et Faire de la surveillance et de l'évaluation des instruments efficaces pour les politiques de l'environnement (ECE/CEP/2007/7).

22. Le Comité a approuvé les Recommandations aux Gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs (ECE/CEP/2007/8), ainsi que les Directives sur le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises (ECE/CEP/2007/9), établies par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, et décidé de les transmettre, par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, à la Conférence ministérielle de Belgrade comme documents de catégorie I, pour suite à donner éventuelle.

23. Par ailleurs, le Comité a adopté les Directives pour l'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans la région des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs dans cette région, établies par le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, et décidé de les transmettre, par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires, à la Conférence ministérielle de Belgrade comme documents de catégorie II.

24. Le Comité a également pris note du tableau sur le suivi de la Conférence ministérielle de Kiev de 2003 (ECE/CEP/2007/10), qui permet d'évaluer les progrès accomplis depuis la déclaration de Kiev et de faire le point sur les préparatifs de la Conférence de Belgrade.

C. Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

25. M. Brendan Gillespie, représentant de l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement de l'OCDE, a donné des informations sur le contenu du projet de rapport concernant la mise en œuvre de la stratégie des pays d'EOCAC, établi par l'Équipe spéciale pour la Conférence ministérielle de Belgrade. Ce rapport a été examiné lors de la dernière réunion de l'Équipe spéciale/du Comité de préparation des projets à Bruxelles. L'Équipe spéciale en a approuvé la soumission au Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires. Le rapport est le fruit d'un processus de collaboration, auquel ont participé les pays d'EOCAC et d'autres organisations, qui a débuté par un questionnaire suivi par des ateliers et des contributions des pays. Il relève les progrès accomplis dans la gestion des déchets, la diversité biologique, le transport et l'énergie (efficacité) et l'intégration des politiques. Le but en est de tracer les grandes lignes d'un ordre du jour post-Belgrade qui mette davantage l'accent sur la mise en œuvre, l'amélioration du cadre institutionnel, une approche globale des questions de financement dans le domaine de l'environnement, l'investissement stratégique dans les capacités et un cadre de coopération internationale plus favorable. Le Comité a pris note du rapport.

D. Partenariat pour l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale

26. M^{me} Baglan Salykmambetova, chef de la délégation kirghize, a fourni des informations sur les activités entreprises en vue d'appuyer et de renforcer le partenariat dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de la sécurité en Asie centrale. Il s'agissait d'assurer des partenariats multisectoriels avec d'autres organisations internationales pour combattre la pauvreté et parvenir à un développement économique équilibré. Un document sur l'Initiative de l'Asie centrale avait été mis à jour et serait présenté à la Conférence de Belgrade au cours d'une séance spécifiquement consacrée aux pays d'Asie centrale, avec l'appui du CAREC. Le Comité a pris note de cette information.

E. Initiative sur l'environnement et la sécurité

27. M. Nickolai Denisov (PNUE) a donné des informations sur l'Initiative sur l'environnement et la sécurité prise conjointement par le PNUD, le PNUE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la CEE et le CRE. Il a précisé que cette initiative était pleinement opérationnelle et que son portefeuille de projets allait croissant. L'interaction entre les pays était coordonnée par les points focaux nationaux. Des évaluations avaient été effectuées et des programmes de travail établis pour l'Asie centrale (en particulier la vallée de Fergana), l'Europe du Sud-Est et le Sud-Caucase. Une évaluation de l'Europe orientale (Moldova, Ukraine et Bélarus) était en cours d'achèvement. Il a indiqué que les conventions multilatérales de la CEE relatives à l'environnement étaient particulièrement pertinentes dans le cadre de l'Initiative. Le Comité a pris note de cette information.

F. Autres activités intersectorielles

Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

28. M^{me} Brinda Wachs (secrétariat de la CEE) a rendu compte au Comité des préparatifs de la troisième réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé prévue à l'automne 2008 (ECE/AC.21/SC/2007/3-EUR/07/5068055/3) pour assurer l'engagement politique renouvelé des gouvernements en faveur du processus du PPE TSE et un financement plus stable, gage d'un soutien élargi et d'une mise en œuvre plus déterminée et plus active de la part des États membres. Le Comité a pris note de cette information.

Éducation en vue du développement durable (EDD)

29. M^{me} Ella Behlyarova (secrétariat de la CEE) a donné des informations sur le résultat des travaux de la deuxième réunion du Comité directeur de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (CEP/AC.13/2006/3), qui s'est tenue les 4 et 5 décembre 2006 à Genève. Elle a indiqué que de nombreux pays avaient intégré ce type d'éducation dans leurs stratégies environnementales, mais que le manque de ressources demeurait un obstacle pour les pays en transition. Le Comité a pris note de cette information.

Environnement et santé

30. Le Comité a été informé des préparatifs de l'Examen intergouvernemental à mi-parcours de l'environnement et de la santé, prévu du 13 au 15 juin 2007 à Vienne, notamment de son ordre du jour et de ses résultats possibles.

31. Le Comité a élu cinq membres qui représenteront le secteur de l'environnement au sein du Comité européen de l'environnement et de la santé pour un mandat de deux ans et demi, soit jusqu'à la prochaine Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui se tiendra en Italie en 2009. Ces cinq membres sont les suivants:

M. Robert Thaler	Autriche
M ^{me} Lea Kauppi	Finlande
M. Corrado Clini	Italie
M. Sergey Samoylov	Ouzbékistan
M ^{me} Julie Tham	Pays-Bas

V. QUESTIONS DIVERSES

32. Les membres du Comité ont pris connaissance des dates de la prochaine session du Comité et d'autres réunions connexes prévues en 2008: i) réunion du Bureau du Comité le 30 janvier 2008, qui suivra immédiatement la réunion du Forum sur l'application des objectifs du développement durable au niveau régional les 28 et 29 janvier; ii) session du Comité du 21 au 23 avril 2008; iii) réunion conjointe du Bureau du Comité et des bureaux des Conventions le 24 avril 2008 immédiatement après la session du Comité; et réunion du Groupe d'experts des EPE les 17 et 18 avril 2008.

VI. ÉLECTION DU BUREAU DE LA QUINZIÈME SESSION ET CLÔTURE DE LA QUATORZIÈME SESSION

33. Le Comité a réélu les membres du Bureau ci-après: Président: M. Zaal Lomtadze (Géorgie); Vice-Présidents: M^{me} Narin Panariti (Albanie), M^{me} Ruzanna Davtyan (Arménie), M. Bert-Axel Szelinski (Allemagne), M. Czeslaw Wieckowski (Pologne), M. Jon Kahn (Suède), M^{me} Eldrid Nordbo (Norvège) et M. John Matuszak (États-Unis).

34. Les décisions prises par le Comité à sa quatorzième session ont été résumées par le secrétariat en consultation avec le Président.

Annexe I

MANDAT DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

tel qu'approuvé par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-deuxième session

Le Comité des politiques de l'environnement s'emploie avant tout à prévenir les atteintes à l'environnement, à promouvoir une gestion durable des ressources environnementales et à contribuer à rapprocher les pays de la région de la CEE et, partant, à améliorer l'état de l'environnement de la région, et ce, principalement en atteignant les objectifs fixés dans le document intitulé «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement», adopté en 2003 (CEP/2004/2), et en réalisant le Plan de travail pour la réforme de la CEE, adopté en 2005 (E/ECE/1434/Rev.1).

Le Comité, en tant qu'organe multilatéral de coopération en matière d'environnement dans la région de la CEE, s'attache en particulier à:

1. Servir d'instrument à la disposition des États membres de la CEE pour définir de grandes orientations et lancer des initiatives internationales, et notamment préparer dans la région des réunions ministérielles visant à examiner les priorités et adopter une stratégie environnementale;
2. Renforcer la capacité d'information et d'observation dans le domaine de l'environnement, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays d'Europe du Sud-Est (ESE), afin que l'on dispose de données fiables et pertinentes sur l'état de l'environnement, qui permettent de prendre de meilleures décisions et de mieux sensibiliser la population, et utiliser des indicateurs pour évaluer les progrès selon que de besoin;
3. Étudier si des instruments juridiquement contraignants, des recommandations, des méthodes et des lignes directrices sont nécessaires pour améliorer la gestion de l'environnement dans les pays membres, et en élaborer selon que de besoin;
4. Diriger et soutenir des activités internationales qui favorisent la protection de l'environnement et le développement durable dans la région aux niveaux sous-régional et transfrontière; encourager la coopération entre tous les intéressés afin que l'action engagée soit menée de façon efficace et au moindre coût, et promouvoir la participation de la population aux décisions concernant l'environnement, en y associant les organisations de la société civile, y compris le secteur privé;
5. Encourager la coopération et l'échange de données d'expérience entre les secrétariats des conventions de la CEE sur l'environnement, et pour cela aider à appliquer efficacement ces instruments afin d'améliorer le respect de leurs dispositions transversales;
6. Favoriser l'application de mécanismes et moyens d'intervention pour renforcer les capacités des pays d'EOCAC, et des pays d'ESE moyennant une assistance technique, des missions de consultation et un renforcement des capacités, y compris le recours aux instruments juridiquement contraignants de la CEE, afin de prévenir ou d'inverser la dégradation de l'environnement;

7. Aider les États membres, si nécessaire, à intégrer les considérations environnementales dans les autres politiques et à utiliser des indicateurs pour évaluer les progrès le cas échéant;
8. Contribuer à l'application, dans la région de la CEE, du volet environnement du développement durable et apporter un soutien aux réunions consacrées à la question qui sont organisées pour préparer les sessions de la Commission du développement durable;
9. Examiner régulièrement son programme de travail afin que ses activités soient en harmonie avec les objectifs d'ensemble de la Commission économique pour l'Europe, développer des synergies et proposer à la CEE des modalités de coopération avec d'autres comités sectoriels sur des questions d'intérêt commun;
10. Faciliter la coordination des programmes environnementaux lancés par les gouvernements et l'Union européenne; coopérer avec d'autres commissions régionales de l'ONU, ainsi qu'avec des organisations internationales et d'autres organismes pertinents, notamment les institutions financières, afin d'éviter un chevauchement d'activités et de développer des synergies;
11. Encourager et soutenir les efforts des États membres en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Annexe II**CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE****PAYS AYANT DROIT À UNE AIDE FINANCIÈRE**

Approuvés par le Comité des politiques de l'environnement
à sa quatorzième session, le 29 mai 2007

Pays	PIB par habitant (en dollars)	Note: plafond fixé pour 2007-2008: 3 000 dollars É.-U.; les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 500 dollars ont droit à une aide financière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance); les pays dont le PIB par habitant est compris entre 2 500 dollars et 3 000 dollars ont droit à une aide financière (indemnité journalière de subsistance uniquement)			
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 855				
Albanie	2 619				
Turkménistan	2 584				
Bosnie-Herzégovine	2 322				
Ukraine	1 836				
Géorgie	1 470				
Arménie	1 626				
Azerbaïdjan	1 578				
Moldova	831				
Ouzbékistan	513				
Kirghizistan	484				
Tadjikistan	338				
PAYS AYANT DROIT À UNE AIDE FINANCIÈRE	12				
PAYS AYANT DROIT UNIQUEMENT À L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE SUBSISTANCE	3				
PAYS AYANT DROIT AU PAIEMENT DES FRAIS DE VOYAGE ET À L'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE SUBSISTANCE	9				
